

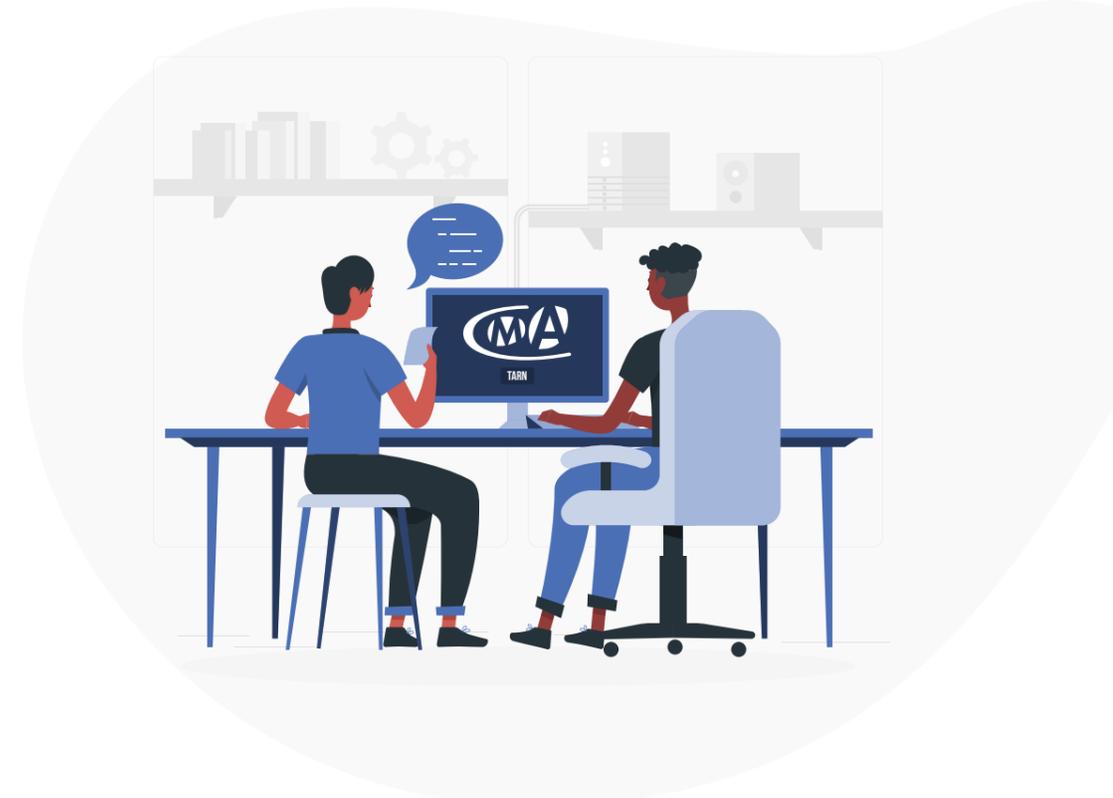
Contacts

● Référente handicap Apprentissage : Cécile Léo

☎ 05 63 48 43 60 ☎ 07 85 70 64 02 ✉ cecile.leo@cm-tarn.fr

● Référente handicap Formation Professionnelle Continue : Sophie Raffaelli

☎ 05 63 48 43 63 ✉ sophie.raffaelli@cm-tarn.fr



Université Régionale des Métiers de l'Artisanat
CUNAC - 112 route des Templiers - CS 22340
81020 ALBI CEDEX 09

www.cm-tarn.fr    cma.tarn

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'URMA – Antenne du Tarn perpétue et valorise son engagement auprès des personnes en situation de handicap avec la mise en place d'une offre de service dédiée.

Pour qui ?

- Personnes en situation de handicap (bénéficiant d'une RQTH ou non)
- Employeurs et maîtres d'apprentissage, accueillant une personne en situation de handicap



Pourquoi ?

- Bénéficier d'un accompagnement individualisé et d'une sécurisation de son parcours de formation, en amont du projet, durant le cursus pour l'obtention d'un diplôme et vers une insertion professionnelle.
- Pour les candidats à l'apprentissage, la possibilité de signer un contrat aménagé et sans limite d'âge.

Quelles sont les aides financières ?

Le référent handicap accompagne l'apprenant dans la constitution du dossier de demande RQTH si besoin.

L'Agefiph (secteur privé) et le Fiphfp (secteur public) offrent des services et des aides financières significatives pour le travailleur handicapé ainsi que pour l'employeur en coordination avec Cap Emploi.



www.capemploi-81.com



www.fiphfp.fr



www.agefiph.fr

Comment ?

Un Référent Handicap, interlocuteur privilégié, apporte aux apprenants des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation :



- 1 Un accueil par un **entretien individuel** et une **évaluation des besoins d'adaptation** pour la compensation du handicap : **deux tests de positionnement** sont rendus obligatoires afin de préciser l'aménagement nécessaire.
- 2 Un **parcours adapté** et une co-construction :
 - Des **préconisations** sont émises, pour le centre de formation et l'entreprise, afin de répondre aux différentes modalités d'adaptation, en concertation avec le candidat, la famille et l'employeur.
 - Un **dialogue en continu** permet un suivi avec une équipe pluri professionnelle : structures médicosociales, structures spécialisées dans le champ du handicap, formateurs et maîtres d'apprentissage.
 - Une **sensibilisation** sur les différents types de handicap auprès des équipes pédagogiques et des employeurs.
- 3 La mise en place des **aménagements** et des **adaptations** :
 - Une assistante éducative spécialisée intervient pour du tutorat et du soutien pédagogique auprès des apprenants
 - Intervention des interfaces de communication pendant les cours
 - Possibilité de suivre un parcours aménagé en 3 ans :
 - en 1^{ère} année : renforcement des compétences clés professionnelles, groupe restreint, pédagogie différenciée, projet mobilité européenne
 - en 2^{ème} et 3^{ème} années : incluses dans le cadre ordinaire de la formation
 - L'adaptation du matériel pédagogique
 - L'adaptation du poste de travail (ex : timer, pictogramme, ergothérapie et psychomotricité)
 - L'adaptation des modalités d'examens : demande d'aménagement d'examens auprès du rectorat (1/3 temps, aide humaine et matérielle)